

Projet d'aéroport de Notre Dame des Landes

SOMMAIRE

Maîtrise de l'urbanisation – Sursis à statuer

Point sur les groupes de travail

Cahier des charges de l'étude de choix du positionnement de l'aérogare

Projet d'aéroport de Notre Dame des Landes

Point n°1 : Maîtrise de l'urbanisation – sursis à statuer

Le ministre chargé des transports a demandé au préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, de surseoir à statuer sur les opérations de construction ou d'aménagement susceptibles de rendre plus difficiles ou plus onéreuses la réalisation du projet d'aéroport.

Le préfet de la Loire-Atlantique a pris un arrêté en date du 18 février 2004 aux termes duquel, en application de l'article L. 111-10 du Code de l'urbanisme, les demandes de permis de construire et les déclarations de travaux dans le périmètre visé sont soumises à l'avis préalable du préfet.

Cet arrêté s'appuie sur une carte des zones concernées établie après consultation des maires.

Si le préfet oppose un sursis à statuer à la demande d'autorisation, le propriétaire peut adresser à la mairie une mise en demeure d'acquisition du bien. L'Etat doit se prononcer dans le délai d'un an. En cas d'accord amiable, le prix doit en être payé deux ans après la réception en mairie de cette demande. A défaut d'accord amiable, le prix est fixé par le juge de l'expropriation.

| |
|---|
| Projet d'aéroport de Notre Dame des Landes |
|---|

Point n°2 : Point des groupes de travail.

Le comité de pilotage du 17 novembre a retenu la proposition de constituer 10 groupes de travail chargés d'organiser et de suivre les études dans leur secteur d'intervention :

| | Intitulé des groupes | Responsables | Dates de réunion |
|----|--|---|----------------------------------|
| 0 | Communication | Etat / Syndicat mixte | 19/12/03 21/01/04 01/03/04 |
| 1 | Etudes techniques aéroportuares et routières (barreau) | Etat | 12/12/03 23/01/04 26/02/04 |
| 2 | Dessertes en transports collectifs | Autorités organisatrices des transports | 12/01/04 16/03 |
| 3 | Agriculture | Conseil général de la Loire-Atlantique | 19/01/04 |
| 4 | Développement territorial (contrats, articulation avec le SCOT, habitat, développement économique, équipements publics, ...) | Collectivités | 24/02/04 |
| 4b | Habitat | Collectivités | 03/02/04 |
| 5 | Environnement | Etat | 18/02/04 |
| 6 | Etudes juridiques et financières | Syndicat mixte | 26/02/04 |
| 7 | Devenir de Nantes-Atlantique | Collectivités | |
| 8 | Desserte aérienne du grand Ouest | Collectivités | |

Il est présenté en séance un point d'étape des travaux des différents groupes.

Projet d'aéroport de Notre-Dame des Landes

Etude de comparaison des scénarios d'implantation des pistes

Cahier des charges

Objet de l'étude

Analyse comparative des 2 familles de scénarios (aérogare au Sud ou entre les pistes) pour le projet aéroportuaire de NDDL

Modalités de pilotage

Le responsable de l'étude est le Directeur Départemental de l'Equipement conjointement avec le Directeur de l'Aviation Civile Ouest. Ils rendent compte de son état d'avancement et de ses conclusions devant le comité de pilotage du projet.

Le suivi de l'étude est assuré par un groupe de travail (« études aéroportuaires et dessertes terrestres ») qui réunit collectivités, services de l'Etat, gestionnaire de l'aéroport de Nantes-Atlantique et compagnies aériennes.

Une concertation étroite avec les communes les plus concernées sera assurée pendant le déroulement de l'étude. Cette concertation est du ressort du chef de projet (actuellement le Directeur Départemental de l'Equipement de la Loire-Atlantique) qui, selon les besoins, pourra demander la participation du STBA aux réunions locales.

Contenu de l'étude

Cette analyse comportera 2 phases :

- Une description des installations aéroportuaires (caractéristiques, contraintes techniques...)
- Une comparaison des familles de scénarios selon les critères validés à l'issue de la 1^{ère} phase, au besoin en déclinant chaque famille selon des exemples différenciés (implantation des pistes, modes d'exploitation, schémas d'aménagement, type de desserte...)

Phase 1 : description des installations aéroportuaires

1. Description des paramètres physiques que l'on peut faire varier pour chaque scénario (orientation, écartement, positionnement dans la ZAD, décalage des seuils...)
2. Description, pour chaque scénario, des modes d'exploitation possible (pistes banalisées, spécialisées...) et des moyens de radionavigation nécessaires
3. Présentation des différentes composantes de la plateforme (pistes, taxiway, bretelles, aérogare, locaux techniques, parkings...) – estimation des surfaces nécessaires

Phase 2 : comparaison des scénarios

Pour chaque famille de scénarios, après prise en compte des populations concernées et du milieu naturel, présentation de 2 ou 3 exemples différenciés (implantation des pistes, mode d'exploitation retenu et schéma d'aménagement).

L'ensemble des exemples retenus (et validés par le comité de suivi) seront évalués selon les critères suivants (susceptibles d'être complétés / modifiés après la première phase)

- Capacité de l'infrastructure aéroportuaire (piste / aérogare)
- Sécurité d'exploitation
- Impact des nuisances sonores [*réalisation PEB par DAC/O*] – décompte des populations concernées [*DDE*]
- Impact sur l'agriculture
- Impact environnemental
- Modalités de desserte routière [*réalisation esquisses desserte par DDE – réunion de coordination à prévoir*]
 - *Barreau routier*
 - *Rétablissement des voiries locales*

- Possibilité d'intégration d'une desserte ferroviaire [*en lien avec le groupe de travail n°2 – « desserte en transports collectifs »*] (positionnement gare et voies)
- Emprise foncière nécessaire pour la plateforme et ses dessertes (surfaces et position)
- Impact sur l'urbanisme (servitudes de protection) [*analyse DDE à partir des éléments fournis par le STBA*]
- Coûts d'investissement
- Coûts de fonctionnement (temps de roulage au sol, alimentation passagers...)
- Possibilités de phasage dans la réalisation des travaux
- Possibilités de développement des zones périphériques (en lien avec le groupe de travail « développement territorial »)

Déroulement de l'étude

Validation du cahier des charges : comité de pilotage du 20 février 2003

Présentation de la 1^{ère} phase : groupe de travail - fin février

Présentation des exemples de scénarios : maires concernés – début mars

Mi-mars : réunion de coordination DDE / DAC / STBA pour prise en compte desserte routière, desserte en transports collectifs, éléments pour calculs des courbes de bruit

Validation des exemples de scénarios et des critères de comparaison : début avril

Prévoir 2 réunions de restitution au groupe de travail (fin avril, fin mai) + 1 réunion spécifique sur les dessertes

Fin juin : rendu définitif du rapport d'études

Début juillet 2004 : présentation au comité de pilotage d'une synthèse de l'étude

Données utilisables :

BD Topo

Orthophoto

BD Pos

BD Alti (à acquérir)

Structure du trafic retenu pour la réalisation des courbes de bruit

Etudes préalables

Etudes préliminaires 96-98 :

- Schéma d'aménagement de l'aéroport
- Coût des infrastructures
- Etude de circulation au sol des aéronefs

Etude DG Conseil 1993 (coûts d'investissement)

Etude eau

Etude faune-flore

Etude paysage

Données en cours d'acquisition (non disponibles avant été 2004) :

Etudes de sol

Etude météorologique